



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 118928

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'attribution du sixième complément d'allocation d'éducation pour enfant handicapé. Alors que pour les familles dont un enfant est touché par l'autisme, affection d'origine génétique qui impose des contraintes majeures permanentes de surveillances et de soins, celles-ci ne se voient pas attribuer automatiquement, dès le diagnostic, par la MDPH, le sixième complément d'allocation d'éducation pour enfant handicapé. Face à cette situation, facteur d'incompréhension dans les familles de ces enfants, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118928

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1733